

Coût des énergies renouvelables électriques : on vous aurait menti ?

C'est bien connu, le prix des énergies renouvelables électriques ne cesse de baisser. Par exemple, en France, « l'éolien terrestre a atteint des prix de rachat qui varient entre 40 et 70 €/MWh, ce qui est parfaitement compétitif vis à vis des marchés de l'électricité : l'éolien n'a donc plus besoin d'être subventionné ». Et c'est la même chose pour les prix du solaire.

Cool ...

À de nombreuses occasions, « *Sauvons le Climat* » a alerté sur l'illusion de ces coûts « sortie machine » qui n'intègrent pas les coûts induits sur le réseau, ni les coûts de back-up nécessaire pour assurer la production d'électricité en l'absence de vent (ou de soleil) : https://www.sauvonsleclimat.org/images/articles/pdf_files/JEANDRON/EnR_Couts_reseau_v1.pdf

Nous avons également alerté sur les risques vis à vis de la sécurité du réseau :

https://www.sauvonsleclimat.org/images/articles/pdf_files/JEANDRON/EnR_Securite_reseau.pdf

En effet, en regardant bien, on découvre que RTE, dans son programme de développement du réseau de transport, prévoit une bonne vingtaine de milliards d'euros d'investissement pour raccorder les installations éoliennes et solaires d'ici à 2035, ce qui fait augmenter ses investissements annuels de près de 50% par rapport à aujourd'hui.

Qui va payer ? ... Vous.

Cela se répercutera par l'augmentation des coûts de transport du courant sur toutes les factures des consommateurs.

Plus récemment, une analyse des professionnels du secteur (« Valoriser les flexibilités de production pour intégrer les EnR aux réseaux électriques » publiée par l'UFE [*Union Française de l'Électricité*]) nous explique que le monde des EnR intermittentes n'est peut-être pas aussi merveilleux que certains le pensent et qu'il peut y avoir « des congestions ponctuelles en cas d'injection à puissance maximale de plusieurs parcs EnR sur une même zone ». Il est donc envisagé d'avoir recours à des « flexibilités ponctuelles de production », en clair à l'effacement des productions en excès. On découvre ainsi qu'il y a bien des risques pour la sécurité du réseau, sauf à investir encore plus pour le dimensionner face à ces situations qui ne seraient quasiment jamais rencontrées (ah bon !).

Et très discrètement, il est précisé que, bien sûr, les producteurs qui seraient délestés seraient indemnisés pour l'électricité non débitée sur le réseau ...

Qui va payer ? ... Vous.

Ce sera sur votre facture une petite ligne (très réduite nous dit-on ! mais pour combien de temps ?) qui vous permettra de payer de l'électricité non consommée ... Très fort !

Dernière question : qui indemnise les producteurs qui assurent l'équilibre entre production et consommation lorsqu'ils doivent, eux, baisser leur production pour laisser la place aux renouvelables dont le coût de rachat est largement supérieur à leurs coûts de production ?

Qui va payer ?

Rassurez-vous : personne ... Seuls les titulaires de contrats d'achat d'électricité d'origine éolienne ou solaire bénéficient de ce privilège exorbitant d'être payé pour ne pas produire. Ce sera juste un manque à gagner pour ceux qui, en permanence, assurent la sécurité du système. C'est-à-dire essentiellement EDF, entreprise à 83,7% publique, donc finalement **vous** !

Bien sûr, les coûts de production de l'éolien terrestre et du solaire baissent, mais nous payons 7

milliards par an pour racheter cette électricité renouvelable, ce montant va augmenter pour intégrer les nouvelles charges (comme par exemple le rachat de l'éolien en mer), et nous allons y ajouter 500 millions par an (pour le moment) pour les investissements sur le réseau de transport auxquels va s'ajouter une somme indéterminée pour de l'électricité non consommée.

Qui va payer ? ... Vous.

On vous aurait menti ?